

*Pouvoir d'emprunt*

**M. Harquail:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**M. Waddell:** Le député devrait se rasseoir et me laisser terminer. Il pourra me poser des questions ensuite.

**M. Harquail:** Je soulève la question de privilège.

**M. le vice-président:** Le député de Vancouver-Kingsway a la parole. Si le député de Restigouche (M. Harquail) veut soulever la question de privilège, je lui conseillerais de demander la parole à la fin du discours ou en temps voulu. Le député de Vancouver-Kingsway a la parole.

**M. Harquail:** Le Règlement est clair, monsieur le Président. La question de privilège a préséance dès qu'on la soulève. Je demande que vous m'écoutez.

**M. le vice-président:** Le député de Restigouche a la parole.

**M. Harquail:** C'est le Règlement. Monsieur le Président, je vous renvoie au fascicule n° 7 du comité du Règlement et de la procédure où il est bien précisé que, pendant la période de questions de dix minutes, la présidence devrait donner la priorité aux députés de partis autres que celui du député qui vient de parler. Voici le passage en question: «Le comité insiste pour que ces périodes de dix minutes soient l'occasion de poser des questions, de fournir des réponses et d'avoir des échanges de vues critiques».

Je suis désolé d'intervenir, mais vous venez de dire—sauf le respect que je vous dois, monsieur le Président—que trois députés néo-démocrates ont eu la parole durant ces dix minutes, même si nous étions de ce côté-ci de la Chambre. L'orateur qui venait juste de parler était le député de Western Arctic (M. Nickerson). C'est là que le problème se pose.

Dans l'espoir que votre décision nous sera favorable, je dois dire que vous ne devriez pas présumer qu'un député demandera ou ne demandera pas la parole. Vous ne pouvez pas savoir si un député va demander la parole. A mon avis, vous ne pourrez jamais deviner si je vais demander la parole ou non. Cependant, lorsque, en fait, je demande la parole, je m'attends à être traité aussi équitablement.

**M. le vice-président:** Je prie le député de se rasseoir. S'il voulait soulever la question de privilège, il aurait dû le faire au moment opportun. Il ne doit pas attendre, puis interrompre un autre député plus tard au cours du débat.

Quant à l'ordre des orateurs, la présidence s'est efforcée autant que possible de répartir équitablement les questions au cours de la période de dix minutes. La présidence a remarqué, à un moment donné, que seuls les membres d'un parti de l'opposition demandaient la parole et n'a vu aucun ministériel se lever. La présidence a vu le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) et lui a donné la parole en temps opportun, lorsqu'il s'est levé. A ce moment-là, le député

de Restigouche a peut-être tenté d'obtenir la parole, mais il ne l'avait pas fait jusque-là.

La présidence est libre de donner la parole à un député qui a attiré son attention. Avec tout le respect que je dois au député, il n'y a pas matière à soulever la question de privilège ni à invoquer le Règlement. Le député de Vancouver-Kingsway a la parole.

**M. Harquail:** Monsieur le Président . . .

**M. Waddell:** Je voudrais bien que le député se calme. Je sais que l'atmosphère à la Chambre est très tendue, et je le dis de bonne foi. J'essaie de faire en sorte . . .

**M. Harquail:** Je n'ai pas besoin de l'aide du député. Vous êtes parmi les plus malins ici. Vous avez la réputation d'être malin et bavard en plus.

**M. le vice-président:** Je demande au député de Restigouche de reprendre son siège. La présidence a donné la parole au député de Vancouver-Kingsway.

**M. Harquail:** Vous n'êtes qu'un malin. N'essayez pas de me faire la leçon.

**M. Waddell:** C'est honteux!

**M. Harquail:** Vous parlez de la bande de huit minutes.

**M. le vice-président:** Le député va-t-il se conformer aux règles de bienséance la Chambre des communes.

**M. Harquail:** Je les observe toujours.

**M. Waddell:** Monsieur le Président, j'essayais d'examiner certaines lacunes que j'avais notées dans la démarche adoptée par le gouvernement vis-à-vis de la terrible récession qui nous frappe. J'expliquais que le gouvernement devrait réviser ses priorités budgétaires, car, il a sabré dans les programmes sociaux avec son programme des 6 et 5 p. 100, de sorte que ce sont les moins nantis qui sont appelés à faire échec à l'inflation. Ce n'est pas le bon combat. Autrement dit, les pensionnés, les femmes, les enfants ainsi que les fonctionnaires et les membres de la GRC à la retraite sont forcés de recevoir moins du gouvernement, au moment même où ce dernier devrait leur en donner davantage afin qu'ils dépensent plus et stimulent l'économie. Il suffit de regarder autour de soi pour constater qu'on ne devrait pas lutter surtout contre l'inflation, mais bien contre le chômage.

• (1500)

Le gouvernement devrait se raviser au sujet du programme de 6 et 5 p. 100, parce qu'il vise surtout à combattre l'inflation, mais ce sont les pauvres qui en sont victimes. Le gouvernement n'assume plus ses responsabilités. Si le député de Restigouche écoutait un peu, il apprendrait peut-être quelque chose.